Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : **Pour une ville qui communique sans IA et qui favorise ses artistes**

Initiant-e: Gaëlle KOVALIV

Résumé : Le présent postulat propose que la communication de la Ville de Lausanne privilégie la création humaine, locale et rémunérée.

Les affiches, brochures, campagnes, publications, visuels et autres éléments de micro-communication (règles d'utilisation, documents pédagogique...) produits par la Ville de Lausanne ne sont pas de simples supports de communication. Ils participent à l'image de notre ville, à son identité et à la manière dont les habitant·e·s se reconnaissent dans leur collectivité.

À l'heure où les outils d'intelligence artificielle générative permettent de produire en quelques secondes des illustrations et des images, la Ville est confrontée à un choix : recourir à ces outils pour produire des visuels à moindre coût, ou continuer à faire appel à des personnes dont c'est le métier.

Les outils d'IA générative bouleversent actuellement les métiers de l'illustration, du graphisme et des arts visuels. Ils se situent à croisement de plusieurs enjeux. La grande majorité sont entraînés grâce au pillage systématique des œuvres réalisées par des artistes, sans payer les droits d'auteur ni respecter les conditions d'utilisation. Ils précarisent donc aussi ces artistes en minorant la valeur de l'acte créatif. Ils proposent aussi une esthétique standardisée qui nuit à la diversité de nos imaginaires et de la création humaine. Ces modèles soulèvent en outre des problématiques environnementales importantes, en nécessitant des serveurs consommant énormément d'énergie, dans des centres de données qui ont notamment un impact majeur en termes de consommation d'eau. Enfin, les personnes et entreprises qui possèdent et développent ces outils ne sont pas neutres. Les principaux modèles d'IAGen sont ainsi aux mains de quelques oligarques, dont les fortunes et engagements politiques sont en profond désaccord avec les valeurs défendues par la Ville de Lausanne.

Dans ce contexte, il paraît cohérent que la Ville de Lausanne, actrice culturelle importante, qui apporte un soutien conséquent aux artistes, adopte une position claire pour sa propre communication.

La communication de la Ville représente une opportunité concrète de faire travailler ces artistes locaux·ales. Il s'agit donc de faire de la création humaine et locale un principe à privilégier, chaque fois que la nature du projet s'y prête. Et de renoncer à l'utilisation d'images lorsque le budget ou les ressources ne le permettent pas, en sachant que de nombreux services disposent déjà de banques d'images et de pictogrammes qui rendent inutiles la génération d'illustration à l'aide de modèles d'IA générative.

La Ville de Lausanne pourrait ainsi envoyer un signal simple : lorsqu'une collectivité dispose d'un budget pour sa communication, elle peut choisir de faire vivre les métiers de la création plutôt que de les remplacer lorsque cela n'est pas nécessaire.

La Ville pourrait également faire des appels à projets rémunérées pour certaines campagnes. Une telle démarche permettrait notamment de donner leur chance à des artistes encore peu connues tout en garantissant des procédures transparentes et une rémunération appropriée du travail réalisé.

La Ville de Lausanne mène par ailleurs une démarche visant à élaborer une stratégie de durabilité de la culture lausannoise, dans ce contexte, réfléchir à l'impact du recours à l'intelligence artificielle sur les métiers de la création constitue une question qui mérite d'être intégrée à la réflexion sur une culture durable.

Une politique culturelle durable ne peut pas seulement se préoccuper de l'empreinte environnementale des activités culturelles. Elle doit également pouvoir s'interroger sur les conditions économiques et professionnelles dans lesquelles les artistes et créatrices et créateurs peuvent continuer à exercer leur métier. C'est dans cette optique que certaines localités, comme Sète et Vallorcine, ont déjà légiféré sur l'usage de l'IA par leurs services publics ou les associations subventionnées par leurs soins.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de définir une politique de communication visuelle privilégiant la création humaine et locale, et notamment :

1. d'étudier l'opportunité de renoncer au recours à des images et illustrations générées par l'intelligence artificielle générative pour toute la communication visuelle officielle de la Ville de Lausanne, notamment pour ses affiches, campagnes, brochures, flyers, publications imprimées et numériques, sites internet et réseaux sociaux, y compris des documents à faible taux de diffusion, comme des règlements d'usages ou des documents explicatifs ;
2. d'étudier les modalités permettant d'appliquer ce principe également aux mandats de communication confiés à des prestataires externes, notamment par l'intégration de critères appropriés dans les cahiers des charges et contrats ;
3. d'étudier l'opportunité de privilégier le recours à des illustrateur·rices, graphistes et artistes visuels établi·es à Lausanne ou dans la région, lorsque la nature du mandat s'y prête ;
4. d'étudier la création d'un répertoire des artistes et créateur·ices visuel·les lausannois·es, permettant aux différents services de la Ville et à ses mandataires d'identifier plus facilement les personnes susceptibles de répondre à des mandats de communication ;
5. d'étudier la possibilité de recourir à des appels à candidatures ou appels à projets transparents, notamment pour les campagnes de communication d'une certaine importance, afin de permettre à des artistes confirmé·es comme émergent·es d'accéder à ces mandats ;
6. d'étudier les modalités permettant de garantir une rémunération appropriée du travail artistique, ainsi que la reconnaissance des artistes et les conditions d'utilisation de leurs œuvres ;

Ce postulat invite ainsi la Municipalité à étudier l'opportunité de faire de la communication visuelle de Lausanne un espace supplémentaire de soutien à la création artistique locale, en privilégiant le travail des personnes qui créent, dessinent et illustrent dans notre ville et notre région.

Lausanne, le 26 octobre 2026

Agathe SIDORENKO

Mathias HUMBERT

Khalid MOHAMMED ALI

Gaelle KOVALIV

Marlene CARVALHOSA BARBOSA

Julia NAGEL